

Entre nous ...

Ça doit repartir !!!



Membre de l'U2P union des entreprises de la construction

Mai 2020

2 Bis Rue Béranger – 75003 Paris – tél : 01 53 60 51 70 – cnatp@cnatp.org – www.cnatp.org



EN BREF...



Les demandes de la CNATP

Reprendre oui, mais comment ? (P. 2 à 6)

Aides et accompagnements des entreprises (P. 7 à 9)

ÇA DOIT REPARTIR !!!

Oui mais nous devons rappeler continuellement au gouvernement son engagement : « sauver les entreprises et emplois quoi qu'il en coûte »

La CNATP a rappelé lors de la dernière réunion avec les 5 ministres présents les demandes suivantes :

1/ La trésorerie des entreprises

- Il est primordial que le **remboursement des indemnités de chômage partiel** soit le plus rapide possible et qu'il y ait une **réactivité** quant aux demandes d'aides ou de prêts,
- Il doit également être prévu pour les entreprises du BTP et du Paysage **des annulations de charges et non pas de simples reports.**

2/ L'accompagnement des entreprises pour cette reprise

- La CNATP a suggéré la mise en place au plus vite **d'heures supplémentaires et complémentaires défiscalisées et exonérées de cotisations sociales salariales et patronales** afin de permettre aux entreprises qui le peuvent de rattraper leur chiffre d'affaires. Cette mesure aurait un double effet vertueux sur l'économie, une activité boostée pour les entreprises et un pouvoir d'achat accentué pour les salariés.

3/ La reprise de l'activité

- **Les collectivités doivent être exemplaires** quant à leur reprise d'activité et appels d'offre. Prenons l'exemple de certains SPANC (pour le contrôle des installations d'assainissement) ou des services d'urbanisme pour les permis et autorisations de construire qui parfois ont cessé tout service ...
- **Pas de report des élections municipales de Juin !** La CNATP craint qu'un tel report entraîne des mois de retard pour les projets de la filière construction dans ces 4922 communes et de terribles conséquences pour les carnets de commande.

4/ Le GNR

- La CNATP exige le **report de la hausse du GNR prévue au 1^{er} Juillet 2020 !!!**
2 raisons essentielles justifient cette demande :
Economiques : le secteur du BTP fragilisé ne pourra pas supporter cette hausse. Actuellement, il doit faire face à l'augmentation du prix des matériaux et aux reports de chantiers privés initialement prévus avant ce 1er Juillet qui eux ne sont pas indexés sur l'augmentation du GNR. Augmenter la fiscalité sur le GNR conduira inéluctablement à la destruction d'emplois, actuels ou potentiels.
Législatives : les dispositions prévues dans la Loi de Finances (liste de matériels, spécificité du nouveau carburant, contrôle, nomination des médiateurs départementaux, ...) sont impossibles à définir à très court terme

REPRENDRE OUI MAIS COMMENT ?

1/ POUR L'ORGANISATION GENERALE DE L'ENTREPRISE

Les actions indispensables	Les outils complémentaires
☑ Je prends connaissance des Guides de préconisations de sécurité sanitaire pour mon métier	🔗 OUTILS : TRAVAUX PUBLICS : Guide de préconisations de sécurité sanitaire de l'OPPBTP PAYSAGISTES : Fiche Travail sur un chantier de jardins ou d'espaces verts et par la MSA : https://www.msa.fr/lfy/documents/11566/93242901/Travaux+espaces+verts/4e02c851-56d9-ebb0-4981-31f328a48a71
☑ J'estime mon besoin en matériel de protection sanitaire pour mon entreprise (eau/savon, gel ou solution hydro alcoolique, spray et/ou lingettes désinfectants, masques, lunettes ou visières ...)	🔗 OUTILS : • Aide au choix des masques • Aide au choix d'un écran facial
☑ Je reprends contact avec ma clientèle : • je prends de leurs nouvelles, • je m'assure que la réalisation du chantier est toujours d'actualité, • j'envisage une nouvelle planification, • je les informe des mesures sanitaires mises en œuvre par mon entreprise. Appui des campagnes de communication des Organisations Professionnelles, des Chambres de Métiers et de l'Artisanat et du Fonds national de promotion et de communication de l'artisanat	Courrier du gouvernement : https://www.cnatp.org/actualites-et-ressources/articles/le-gouvernement-demande-aux-particuliers-de-faire-confiance-aux-artistes    Je respecte les gestes barrières, mes chantiers redémarrent 
☑ Je désigne pour l'entreprise un référént Covid-19 pour coordonner les mesures sanitaires à mettre en œuvre et à faire respecter. Ce référent, choisi pour ses compétences, peut être le chef d'entreprise, le conjoint du collaborateur, un encadrant (si possible une personne déjà impliqué dans la prévention). Dans les plus petites entreprises, la nomination d'un référent Covid-19 unique est le plus souvent adapté et suffisant.	🔗 OUTILS : L'OPPBTP propose trois modèles de fiche de poste type rappelant les missions du référent Covid-19 personnalisables : • référént Covid-19 unique (entreprise et chantier) ; • référént Covid-19 entreprise ; • référént Covid-19 chantier.

2/ POUR LES EMPLOYEURS

Les actions indispensables	Les outils complémentaires
☑ J'évalue le risque COVID-19 au sein de mon entreprise, de mon atelier et sur chantier. Je mets à jour le Document Unique de mon entreprise, en conséquence. ATTENTION : c'est une obligation légale !	🔗 OUTILS : • Fiche pratique : Conseils pour la mise à jour du DU - Risque COVID-19 • Tuto : mettre à jour son DU sur "MonDocUnique Prem's" de l'OPPBTP • Tuto : mettre à jour son DU sur l'outil PréventionBTP de l'OPPBTP • Trame générique de DU / Risque COVID-19 - à remplir à la main
J'adresse à chaque salarié un exemplaire le Guide de préconisations de sécurité sanitaire pour son métier ☑ J'adresse à chaque salarié des outils d'information sur les mesures sanitaires à mettre en œuvre sur les différentes situations de travail (privilégier les vidéos de l'OPPBTP) : Comment bien porter son masque Les bons gestes sur les chantiers/ateliers Comment se déplacer en sécurité ? Se protéger dans les bases vie et les bungalows de chantier	🔗 OUTILS : • TRAVAUX PUBLICS : Guide de préconisations de sécurité sanitaire de l'OPPBTP • PAYSAGISTES : Fiche Travail sur un chantier de jardins ou d'espaces verts Note d'information à destination des salariés pour accompagner l'envoi du guide des recommandations sanitaires sur chantier et atelier Vidéos OPPBTP : • Bien porter son masque • Bons gestes sur chantiers/ateliers • Déplacements en sécurité • Bases vie et bungalow de chantiers
IMPÉRATIF : Depuis le 11 mai 2020, la déclaration est exigée lorsque le déplacement conduit à sortir d'un périmètre défini par un cercle d'un rayon de 100 km autour du lieu de résidence (la distance de 100 km est donc calculée «à vol d'oiseau») hors de votre département Il n'est pas nécessaire de se munir de la déclaration : - pour les déplacements de plus de 100 km effectués au sein de son département de résidence - pour les déplacements en dehors du département de résidence, dans la limite de 100 km.	🔗 OUTILS : justificatif de déplacement professionnel Outil pour calculer cette distance : https://www.cnetfrance.fr/news/deconfinement-calculez-la-limite-de-deplacement-des-100-km-39903167.htm
☑ J'organise les déplacements et l'utilisation des véhicules de l'entreprise	🔗 OUTILS : • Affiche pour les véhicules et les engins du BTP

☒ J'affiche les consignes sanitaires dans les endroits stratégiques de mon entreprise : lieux de vie : vestiaires, sanitaires ... VUL, bungalows de chantier ...	🔗 OUTILS : l'OPPBTP met à votre disposition des affiches personnalisables avec votre logo d'entreprise • <u>Affiches générales</u> : ➢ Bons gestes sur chantiers/ateliers ➢ Bien porter son masque ➢ Bien se laver les mains ➢ Les gestes d'hygiène et de protection ➢ Consignes générales de nettoyage ➢ Règles à connaître pour le nettoyage des lieux de travail • <u>Affiches spécifiques</u> : ➢ Affiche pour les bases vie et bungalows de chantier du BTP ➢ Affiche pour les véhicules et les engins du BTP
--	---

3/ VIS-A-VIS de la maîtrise d'ouvrage / de la maîtrise d'œuvre

Les actions indispensables	Les outils complémentaires
☒ J'organise mes interventions/chantiers avec mes clients : je vérifie que mon chantier est bien sécurisé et j'obtiens l'accord préalable du maître d'ouvrage et/ou du maître d'œuvre. • 10 questions à poser au préalable à mon client particulier • 10 questions à poser au préalable à mon client professionnel (commerçant, industriel, collectivités...)	🔗 OUTILS : Aide à la préparation d'activité de chantier avec un client particulier ou professionnel : • Client particulier : pages 3 à 5 • Client professionnel : pages 6 à 8
☒ Pour les marchés publics ou les marchés avec un coordonnateur SPS qui organise la coactivité : • Je m'assure que le coordonnateur SPS mette à jour le PGC vis-à-vis du risque Covid-19 • J'actualise le PPSPS	🔗 OUTILS : • 10 points à échanger avec mon CSPS • Aide Mémo OPPBTP - pourquoi et comment créer son PPSPS • Fiche pratique COVID 19 : 🔗 N°4 : Nettoyage des locaux en interne

4/ VIS-A-VIS des salariés

Les actions indispensables	Les outils complémentaires
• SI POSSIBLE, je rédige mon Plan de Continuité d'Activité (PCA) pour limiter le préjudice économique pour mon entreprise tout en préservant la santé et la sécurité de mon personnel. • Cet outil participe également à l'actualisation de l'évaluation des risques et de son plan d'actions. Ce document procure une aide pour : • Organiser le maintien des activités essentielles de gestion d'entreprise • Définir les principales dispositions à respecter pour assurer la continuité des interventions en sécurité des travailleurs du BTP sur les chantiers urgents ou de dépannage. • Anticiper un arrêt en sécurité des chantiers et organiser les tâches essentielles qui doivent être maintenues. • Assurer une reprise partielle en sécurité en période de confinement. • Anticiper la reprise en sécurité de mon activité pour pouvoir redémarrer rapidement.	🔗 OUTILS : Aide à la rédaction d'un plan de continuité des activités (personnalisable)
☑ Je vérifie l'état de santé de mes salariés à la prise de poste (chaque matin par exemple) ☑ Je refuse l'accès à l'entreprise et fais rester chez elle toute personne présentant des symptômes de maladie, en particulier toux, température, perte d'odorat et/ou du goût ☑ Je mets en place les mesures sanitaires si l'un de mes salariés présent en entreprise semble atteint du Covid-19	🔗 OUTILS : • Questionnaire de vérification de l'état de santé • Coronavirus, que faire en présence d'une personne malade ou soupçonnée de l'être ?
☑ Je remets à mes salariés le matériel de protection sanitaire adéquat : (eau / savon, gel ou solution hydro alcoolique, spray et/ou lingettes désinfectants, masques respiratoires et/ou de protection, lunettes ou visières de protection...)	
☑ Je présente à mes salariés les principales consignes sanitaires en organisant un briefing quotidien/hebdomadaire des consignes sanitaires particulières à respecter : • lors des déplacements professionnels • dans l'atelier • sur les chantiers • sur les bases vie et dans les bungalows de chantier Je privilégie les réunions à l'air libre	🔗 OUTILS : • Fiche d'aide à l'organisation de briefing d'équipe

☑ Je présente à mes salariés **les conditions d'interventions et les mesures sanitaires spécifiques** à chaque chantier

- Interventions chez un particulier :
 - ↳ Protocole d'intervention chez un particulier



- ↳ Protocole d'intervention chez un **particulier à risque de santé élevé**. Il s'agit des personnes souffrant de :

- Maladies respiratoires chroniques (asthme, bronchite chronique)
 - Insuffisances respiratoires chroniques
 - Mucoviscidose
 - Insuffisances cardiaques toutes causes
 - Maladies des coronaires
 - Antécédents d'accident vasculaire cérébral
 - Hypertension artérielle
 - Insuffisance rénale chronique dialysée
 - Diabète de type 1 insulino-dépendant et diabète de type 2
- Sont également concernées :
- Les femmes enceintes
 - Les personnes avec une immunodépression
 - Les personnes souffrant de maladie hépatique chronique avec cirrhose
 - Obésité avec un indice de masse corporelle (IMC) égal ou supérieur à 40



- ↳ Protocole d'intervention chez un **particulier malade du Covid-19 : uniquement pour les interventions d'urgence ou de première nécessité**

↳ **OUTILS :**

Fiches conseil de l'OPPBT :

- [Protocole d'intervention chez un particulier](#)
- [Protocole d'intervention chez un particulier à risque de santé élevé](#)
 - ↳ *Affiche personnalisable*
Se protéger pour intervenir chez un particulier à risque
- [Protocole d'intervention chez un particulier malade du Covid-19](#)
 - ↳ *Affiche personnalisable*
Se protéger pour intervenir chez un particulier malade du Covid-19

☑ Je fais **signer à chaque salarié la fiche récapitulative des consignes et mesures de prévention et de la remise des équipements de protection sanitaire** pour intervenir en période de pandémie COVID-19

↳ **OUTILS :** [COVID-19 – Attestation de respect des consignes sanitaires à faire signer](#)

Et aussi...

↳ **OUTILS :** [Fiche conseil – gestion des premiers secours en cas d'accident de travail](#)

SYNTHESE DES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES FACE A LA CRISE SANITAIRE

Ministère de l'Economie et des Finances	Aide forfaitaire de 1500€ pour toutes les très petites entreprises, travailleurs indépendants et micro-entrepreneurs	https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises
	Le report des loyers et des factures d'eau, d'électricité et de gaz pour les entreprises éligibles à l'aide forfaitaire	
Région	Aide exceptionnelle accordée par certaines régions en complément de leur participation au fonds de solidarité	http://regions-france.org/actualites/actualites-nationales/coronavirus-mesures-adoptees-regions-21-avril-2020/ ----- Contacts : http://regions-france.org/wp-content/uploads/2020/04/Contacts-Re%CC%81gions-pour-les-entreprises.pdf
Sécurité Sociale des Indépendants (Ex RSI)	Aide financière exceptionnelle du CPSTI pour les travailleurs indépendants	https://www.secu-independants.fr/action-sociale/demander-une-aide/ ----- Formulaire https://www.secu-independants.fr/fileadmin/mediatheque/Espace_telechargement/Formulaires/Formulaire_AFE_ACED_coronavirus.pdf
APESA	Aide psychologique pour les entrepreneurs en difficultés aigües	https://www.apesa-france.com/associations-apesa-locales/
URSSAF/MSA	Possibilité de reporter tout ou partie du paiement des cotisations salariales et patronales pour les échéances du mois de mars et avril	https://www.urssaf.fr/portail/home/actualites/toute-lactualite-employeur/mesures-exceptionnelles-pour-les.html ----- https://www.msa.fr/lfy/coronavirus-employeur/la-msa-vous-repond ----- https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/covid-independants.pdf
	La mise en place d'un plan d'étalement de créances	

Ministère du Travail	Maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé	https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/questions-reponses-par-theme/article/activite-partielle-chomage-partiel
Impôts	Le report sans pénalité du règlement des prochaines échéances d'impôts directs (acompte d'impôt sur les sociétés, taxe sur les salaires)	https://www.impots.gouv.fr/portail/node/13465
	Possibilité d'opposition aux prélèvements SEPA ou d'en demander le remboursement	
	Possibilité de moduler à tout moment pour les indépendants, le taux et les acomptes de prélèvement à la source	
BPIFRANCE	Octroi de la garantie Bpifrance, pour les prêts de trésorerie accordés par les banques privées françaises	https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Actualites/Coronavirus-Bpifrance-active-des-mesures-exceptionnelles-de-soutien-aux-entreprises-49113
	Prêt garanti par l'Etat (PGE)	
Banque de France (médiation du crédit)	Possibilité de négocier avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires	https://mediateur-credit.banque-france.fr/

Retrouvez toutes ces mesures en détails mis à jour quotidiennement sur le lien ci-dessous :

[CORONAVIRUS : LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES](#)
ou en annexe (version mise à jour le 6 Mai)

Aides aux entreprises en difficulté

Vous dirigez une entreprise et rencontrez des difficultés ?

Vous êtes inquiet et vous souhaitez réagir ?

Le CIP vous reçoit, vous écoute, évalue votre situation, et vous informe des solutions à votre disposition. (**Experts bénévoles** : Expert-comptable ou commissaire aux comptes, avocat, ancien juge du tribunal de commerce ...) → **Convention avec la CNATP depuis Avril**

N'attendez pas, contactez sans tarder l'un des 60 CIP de votre choix (partout en France) :

<https://www.cip-national.fr/>

Membres CIP :



Mise en place d'une cellule d'écoute et de soutien psychologique aux chefs d'entreprise

Un numéro Vert est mis en place depuis le lundi 27 Avril : **0 805 65 50 50**.

Il permet aux chefs d'entreprise en détresse de bénéficier d'une première écoute et d'un soutien psychologique 7 jours sur 7, de 8 heures à 20 heures.

Pour en savoir plus :

<https://www.cnatp.org/actualites-et-ressources/articles/mise-en-place-d-une-cellule-d-ecoute-et-de-soutien-psychologique-aux-chefs-d-entreprise>